



RAPPORT ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT (PUBLIE EN 2024 SUR L'EXERCICE 2023)

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, dite « énergie climat » (« article 29 ») modifie les dispositions de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (« CMF ») relatives au rapport extra-financier.

Publié le 27 mai 2021, le décret d'application de l'article 29, qui modifie l'article D. 533-16-1 du CMF, détaille les informations à publier dans ce rapport, en fonction des seuils atteints par les entités, concernant :

- La prise en compte dans la politique d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« critères ESG ») ;
- Les moyens mis en place pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

La structure des informations de durabilité du rapport annuel a été fixé conformément aux dispositions prévues au V de l'article D. 533-16-1 du CMF pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de bilan ou d'encours.

PRESENTATION D'INITIATIVE & FINANCE

Avec plus de 35 ans d'expérience, Initiative & Finance est une société de gestion de portefeuille historiquement spécialisée dans le financement des PME, qui a développé une réelle expertise dans une grande diversité de secteurs d'activité tels que la santé, les biens et services industriels, les biens de consommation, la technologie et le secteur tertiaire. La société accompagne les dirigeants d'entreprises afin de leur permettre de conduire dans les meilleures conditions leurs projets de transformation, de transmission et de croissance. La société se différencie par l'accompagnement sur-mesure qu'elle offre à ses participations ainsi que la priorité donnée à la relation humaine. Depuis 2020, Initiative & Finance est active au travers de deux stratégies d'investissement, I&F PME intervient dans le segment Small Cap et I&F Tomorrow intervient dans le segment Midcap.

Initiative & Finance est agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), membre de France Invest et d'Invest Europe.

Dès 2015, Initiative & Finance a initié une démarche responsable et a publié une charte ESG, revue en 2020 à l'occasion du lancement de la stratégie I&F Tomorrow, traduisant la sensibilité de la société à bon nombre de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le montage et la gestion de ses opérations.

A fin décembre 2023, Initiative & Finance gère cinq Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI), dont quatre classés article 6 de la réglementation SFDR et un classé article 9 de la réglementation SFDR, représentant un total d'actifs sous gestion de 472,7 M€¹, dont 368,2 M€ au titre des fonds PME (article 6), 87,1 M€ au titre du fonds Tomorrow (article 9) et 17,4 M€ au titre d'un fonds de co-investissement accompagnant Tomorrow (article 6).

¹ Sur la base des actifs nets des fonds déclarés à l'AMF

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Initiative & Finance considère que la prise en compte de façon structurée des critères ESG dans la politique d'investissement doit contribuer à pérenniser et valoriser les entreprises en portefeuille : améliorer leur profil de risque, saisir des opportunités de croissance supplémentaires et in fine créer plus de valeur.

A.1. Résumé de la démarche

Initiative & Finance cherche à promouvoir à la fois au niveau de la Société de Gestion et des sociétés du portefeuille des Fonds :

- Le respect des normes juridiques et réglementaires nationales et internationales ;
- La limitation des impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels dans leurs activités ;
- Le bénéfice de leviers sociaux et environnementaux pour les entreprises, leurs salariés et les différentes parties prenantes ;
- L'Intégrité dans les affaires et la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance.

Les enjeux ESG sont intégrés à chaque étape d'un projet d'investissement. Les risques de durabilité sont pris en compte au travers de la démarche et des actions ESG d'Initiative & Finance visant à :

- Limiter les risques de réputation par une recherche en amont d'éventuels litiges ou controverses sur les opportunités d'investissement étudiées ;
- Effectuer systématiquement une évaluation ESG avec l'aide d'un professionnel externe préinvestissement afin d'identifier et de mettre en œuvre des plans d'amélioration. La portée de ces diligences ESG est adaptée à l'activité et aux caractéristiques de la cible ;
- Soutenir les sociétés en portefeuille dans une démarche d'amélioration ESG, par la définition et le suivi régulier de KPIs pendant toute la durée de détention. Un outil de collecte et d'analyse de ces indicateurs développé avec Ethifinance/Qivalio a été mis en place ; ses rendus (notation, progression au fil du temps, benchmark par rapport à un univers) doivent servir à faciliter les échanges avec les managers. En outre, I&F a sélectionné des thèmes spécifiques auxquels elle souhaite porter une attention particulière. Ces thèmes sont le changement climatique, la formation professionnelle, l'intégration des jeunes, la diversité et l'égalité hommes-femmes ;
- Rendre compte aux investisseurs de la performance ESG des Fonds et des sociétés de leurs portefeuilles.

En outre, Initiative & Finance prend en compte les principes de l'Investissement Responsable dans ses politiques d'investissement. Certains secteurs sont exclus en raison de risques environnementaux, sociaux ou sociétaux jugés trop importants, tels que la fabrication d'armes et de mines antipersonnel, le tabac, la pornographie, le clonage humain, les jeux d'argent, les activités liées au charbon...

La stratégie Tomorrow a pour objectif l'accompagnement de la transformation environnementale des ETI. La démarche d'analyse et d'accompagnement est donc beaucoup plus poussée.

- Tomorrow investit dans des entreprises 1. dont l'activité et la stratégie sont directement liés à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable ou 2. dont l'activité est diverse mais qui s'engagent activement dans la transformation de leur modèle d'activité pour améliorer leur impact environnemental ;
- En phase de due diligence, l'évaluation ESG inclut une analyse détaillée des enjeux environnementaux, dont la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, avec identification des leviers d'actions à mettre en œuvre ;
- En phase de détention, la transition environnementale représente l'un des piliers stratégiques de l'entreprise. Un plan de création de valeur clair et documenté complète le BP original avec des ressources, un calendrier, une feuille de route et des indicateurs de performance.
- Des ressources dédiées sont mobilisées pour accompagner l'entreprise dans cette transition, y compris externes. Au sein du fonds Tomorrow, l'un des associés (« Transformation Partner ») est particulièrement chargé de piloter cette transformation. Il dispose d'une expérience opérationnelle poussée de direction d'activités, notamment en lien avec des enjeux environnementaux.

Initiative & Finance est également sensible aux questions ESG en tant que société de gestion, et a mis en place des mesures concrètes visant, par exemple, à former ses équipes et à réduire ses empreintes environnementales.

- A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement - Article D. 533-16-1, III, 1°, b

La société de gestion communique ses informations ESG à ses investisseurs au moins annuellement, dans le rapport financier des fonds au travers de mentions générales ainsi que depuis 2022 au travers d'un rapport annuel ESG dédié à chaque fonds. La société de gestion répond également aux questionnaires annuels des souscripteurs.

S'agissant de Tomorrow PEF I, la société de gestion réalise, en plus du rapport ESG dédié chaque année au fonds, le rapport lié à son statut de fonds article 9 au sens de la réglementation SFDR.

- A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci - Article D. 533-16-1, III, 1°, e

Initiative & Finance est signataire :

- des chartes Investisseur Responsable et Pour la Mixité (parité Femmes-Hommes) de France Invest ;
- de la Charte des entreprises partenaires de FSI ;
- des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis fin 2020 ;

Initiative & Finance Gestion est également contributeur actif au sein de groupes de travail, par exemple au comité de pilotage de la commission « Sustainability » de France Invest.

- B. [Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement \(UE\) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers \(SFDR\) et pourcentage des encours sous gestion - Article D. 533-16-1, III, 1°, c](#)

Le fonds FPCI Tomorrow Private Equity Fund I est catégorisé article 9 selon le règlement SFDR. Il représente 18% des encours gérés par la société au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, deux autres des FPCI gérés par Initiative & Finance, Initiative & Finance FPCI II et Initiative & Finance FPCI III, bien que classés article 6, prennent en compte des critères ESG et représentent 99% des encours gérés par la société au 31 décembre 2023.